

EB13.R13 Rapport du Comité mixte d'experts de l'Enfance mentalement insuffisante

Le Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du rapport du Comité mixte d'experts de l'Enfance mentalement insuffisante, dont la réunion a été organisée par l'OMS avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, de l'OIT et de l'UNESCO ; ¹¹
2. REMERCIE les membres du comité du travail qu'ils ont accompli ; et
3. AUTORISE la publication du rapport.